



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°123/2022

**Objet : Convention entre la Ville de L'Isle-Adam et Monsieur Guillaume Breton dans le cadre de l'exposition en collaboration avec le duo d'artistes Marie Ouazzani et Nicolas Carrier.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de L'Isle-Adam souhaite organiser une exposition en collaboration avec le duo d'artistes Marie Ouazzani et Nicolas Carrier qui se tiendra du 1<sup>er</sup> avril au 17 septembre 2023.

Considérant que le Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de L'Isle-Adam souhaite confier à Monsieur Guillaume Breton le co-commissariat de l'exposition.

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant les conditions générales du partenariat avec M. Guillaume Breton, demeurant 110 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS.

Considérant que la participation de M. Guillaume Breton sera indemnisée à hauteur de 1000 € TTC versés fin 2023, sur présentation d'une facture.

### DÉCIDE

- **de signer la convention** avec M. Guillaume Breton demeurant 110 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS pour sa collaboration dans le cadre de l'exposition avec le duo d'artistes Marie Ouazzani et Nicolas Carrier qui se tiendra au Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de L'Isle-Adam du 1<sup>er</sup> avril au 17 septembre 2023.

L'Isle-Adam, le 7 octobre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221007-123-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Mise en ligne le 10 octobre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,



Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)